

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 28 septembre 2020

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver la prise en charge par la Commune des frais de déplacement et de restauration liés à la participation de Monsieur le Maire :
 - à la réunion à l'invitation du Premier Ministre du 13 octobre 2020 à Paris pour la présentation du projet Ville-port,
 - à l'assemblée générale et aux journées nationales de l'Association Nationale des Elus du Littoral (A.N.E.L) du 14 au 16 octobre 2020,
 - à l'assemblée générale de l'Association Nationale des Élus des Territoires (A.N.E.T.T) du 20 octobre 2020,
 - aux Assises de l'Association des Petites Villes de France (A.P.V.F) du 22 octobre 2020.

2. D'approuver le rapport annuel du représentant de la commune, M. Stéphan ROSSIGNOL, au sein de la SPL L'Or Aménagement au titre de l'année 2019 et de lui en donner quitus.

3. D'approuver la création de 45 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population sur la Commune du 21 janvier au 20 février 2020,
 - d'approuver les modalités de leur rémunération,

 - d'approuver la désignation d'une équipe communale d'agents de bureau en charge de l'enquête de recensement de la population composée de 5 agents afin d'assister le coordonnateur d'enquête dans le suivi et l'encadrement des agents recenseurs.

4. D'approuver la mise à disposition du service Conseil Municipal des Jeunes entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Commune de La Grande Motte à compter du 1^{er} octobre 2020,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

5. De prendre acte des informations contenues dans le plan de formation pour l'année 2020.
6. D'appliquer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E) et le complément indemnitaire annuel (C.I.A) aux agents de la collectivité relevant du cadre d'emplois des conseillers des APS,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'I.F.S.E. et du C.I.A dans le respect des principes définis par délibérations n°580 du 10 avril 2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) et n°709 du 18 décembre 2018 relative à la revalorisation des montant I.F.S.E. des groupes de fonctions,
 - que les dispositions annulent et remplacent celles instaurées par les précédentes délibérations pour le cadre d'emplois des Conseillers des APS désormais éligible au R.I.F.S.E.E.P,
 - de modifier la délibération n° 580 du 10 avril 2018 de mise en place du R.I.F.S.E.E.P. en complétant la liste des bénéficiaires.
7. D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés et/ou exposés au risque épidémique pendant l'état d'urgence sanitaire et d'approuver les modalités de son versement,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis.
8. D'adhérer à la mission remplacement du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Hérault pour permettre, le cas échéant le remplacement d'un agent momentanément indisponible ou assurer des missions temporaires auprès du service,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault la convention correspondante.
9. D'approuver la convention d'occupation temporaire à passer avec l'Association « Club Taurin Lou Grégau » de La Grande Motte pour une nouvelle durée de 1 an.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
10. D'approuver la convention à passer avec le Club de Triathlon de La Grande Motte,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
 - d'approuver le versement d'une participation d'un montant de 2 400 euros au Club de Triathlon de La Grande Motte pour l'organisation du Triathlon de La Grande Motte édition 2020.

11. D'approuver la convention de partenariat à passer avec le Yacht Club de La Grande Motte,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
12. De confirmer le souhait de la Commune de La Grande Motte de devenir guichet enregistreur des demandes de logement social et d'obtenir ainsi l'accès au Système National d'Enregistrement (SNE),
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
13. D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Mme DIJON Mary le contrat d'occupation longue durée des lots 106 – 206 du Centre Commercial LE MIRAMAR.
14. De prendre acte de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion du domaine public portuaire.
15. D'augmenter la provision semi-budgétaire de 3 021.76 € pour le risque financier des créances en attente pour la porter à 58 134.36 €.
16. De reconstituer les amortissements antérieurs à 2013 par opération d'ordre non budgétaire pour une valeur de 426 816.36 € sur le budget annexe des Equipements Sportifs.
17. De reconstituer les amortissements antérieurs à 2013 par opération d'ordre non budgétaire pour une valeur de 513 923.31 € sur le budget annexe du Palais des Congrès.

Vu pour être affiché le 08 octobre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 05 octobre 2020.

Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,


Stéphan ROSSIGNOL